



Forum: Trucs en vrac

Topic: Et si Windows devenait gratuit

Subject: Re: Et si Windows devenait gratuit

Publié par: AZAMOS

Contribution le : 17/06/2020 02:29:58

Re,

Bon, le dernier post de Wulffk est venu en télescopage de celui du mea culpa de tignothe (le premier rédigeait pendant que le second avait posté)

Un peu ma faute, car si j'avais un peu plus développé mon précédent post au sujet de la légalité des licences "occasions" cela aurait dissipé le malentendu.

Mon expérience personnelle vis-à-vis de tout cela pour lever les derniers doutes quant à la légalité ou non de ces licences "à-pas-cher" :

Il y a quelques années en arrière une entreprise dans mon secteur a lancée un appel d'offre pour le renouvellement partiel de son parc informatique, et la remise à niveau du reste.

Arrivant à la partie "logiciels" de mon devis, me voilà à la recherche de licences Windows 7 Pro et de pack Office 2013 Pro Plus. Et bien entendu je tombe sur ces fameuses licences x fois moins chères.

Sceptique sur la légalité j'ai creusé de chez creusé l'affaire, pour au final par le truchement de contacts divers appeler directement un avocat spécialisé dans le droit des affaires (ou une appellation similaire, j'ai la mémoire qui flanche).

Et là l'on m'a bien confirmé que :

- l'acquisition et l'usage d'un logiciel d'occasion est tout à fait légal.
- qu'une entreprise peut elle aussi acquérir des logiciels d'occasion/reconditionnés, au même titre qu'elle le ferait pour un camion ou une grue par exemple (oui, une rumeur courrait que seuls les particuliers pouvaient le faire en ce qui concerne les logiciels).

Rassuré sur tout cela, je rédige mon devis en conséquence... et gagne l'appel d'offre ! :)

Toutefois le patron de la boîte m'a demandé de passer pour avoir quelques éclaircissements : oui, contrairement aux autres "concurrents", moi j'ai détaillé pièces après pièces et logiciels après logiciels tout mon devis (mon statut fait que je ne revends pas de matériel, mais utilise la méthode du débours, et donc remet les factures d'achat auprès de mon client, qu'il me rembourse au centime près car j'achète en son nom en vérité, et ne gagne rien dessus).

Et ce qui l'a interpellé c'est que j'étais moins cher de plus de 2000 € HT sur les logiciels (et sur le reste aussi d'ailleurs

). Preuve à l'appui, rassuré, il a signé le contrat !!!

Quelques liens :

https://fr.wikipedia.org/wiki/Logiciel_d%27occasion

<https://www.usedsoft.com/fr/logiciels-...sion/Situation-juridique/>